

Implantation de l'Entente multisectorielle dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Dans le cadre du Forum en violence
Carrefour des pratiques
8 et 9 juin 2009



PRÉSENTÉ PAR

- Hélène Carle, procureure aux poursuites criminelles et pénales de Trois-Rivières
- Jean-Yves Déziel, enquêteur à la Sécurité publique de Trois-Rivières
- Monique Gévry, adjointe clinique au DPJ, au Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Jacques St-Onge, sergent superviseur à la Sûreté du Québec
- Jocelyne Tremblay, coordonnatrice du comité, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec



CONTENU DE LA PRÉSENTATION

- **Difficultés rencontrées au début**
- **Implantation et mise en application de l'entente**
- **Les retombées régionales**
- **Les bons coups de l'entente**
- **Obstacles toujours présents**
- **En résumé**



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU DÉBUT

- Perception erronée du travail de l'autre
- Arrimage difficile
- Mauvaise connaissance des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires
- L'entrevue non suggestive
- Notion de confidentialité
- Difficultés d'application de l'entente dans les cas d'abus physiques



IMPLANTATION ET MISE EN APPLICATION DE L'ENTENTE

- Facteurs facilitants
 - × Stabilité et continuité des partenaires au sein du comité
 - × Volonté et engagement clairs des partenaires
 - × Leadership assuré de l'Agence
 - × Présence active du comité d'implantation
 - × Collaboration et communication
 - × Concertation
 - × Rencontre de suivi hebdomadaire des trois principaux partenaires



IMPLANTATION ET MISE EN APPLICATION DE L'ENTENTE

- Facteurs facilitants
 - × Rencontres biannuelles pour améliorer les procédures
 - × Tournée annuelle dans chaque territoire
 - × Soutien logistique et coordination par l'Agence
 - × Formation des principaux partenaires
 - × Information et sensibilisation des intervenants en CSSS, milieu de garde, organismes communautaires



LES RETOMBÉES RÉGIONALES

- L'Entente a amélioré :
 - × la concertation
 - × la collaboration
 - × la communication entre les intervenants des différents secteurs
 - × la continuité de l'intervention auprès de l'enfant



LES BONS COUPS DE L'ENTENTE

- Le leadership de l'Agence
- Réunions régulières du comité
- Fluidité et transparence au sein du comité
- Résolution rapide de problèmes
- Formation des intervenants du noyau dur
- Formation des autochtones dans les communautés
- Formation des réseaux des services de garde, du milieu scolaire, des CSSS et des intervenants en santé mentale adulte



LES BONS COUPS DE L'ENTENTE

- Tournée annuelle des territoires
- Création d'un document d'information
- Participation à un comité national
- Formation des intervenants du noyau dur
- Formation des autochtones dans les communautés
- Formation des réseaux des services de garde ,du milieu scolaire, CSSS, organismes communautaires et intervenants en santé mentale
- Rayonnement des membres du comité (articles, colloques et entrevues)
- Intégration des ministères de la Famille et des aînés et celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport



OBSTACLES TOUJOURS PRÉSENTS

- Délégation de représentants dans les réseaux de l'éducation et des services de garde
- Roulement du personnel
- Divergence sur l'urgence d'intervenir
- Difficultés à bien circonscrire les règles de confidentialité
- Incompréhension de l'application des lois dans les différents réseaux
- Déferlement de demandes incontrôlable
- Formation insuffisante et inégale
- Absence de formation continue



EN RÉSUMÉ

L'entente a centré l'intérêt de l'enfant
au cœur des décisions